

Benalla: une audition sous haute tension

Paris, 19 sept. 2018 (AFP) -

Précédée de petites piques et de mises en garde répétées de l'exécutif, l'audition d'Alexandre Benalla, principal protagoniste de l'affaire qui a empoisonné l'été d'Emmanuel Macron, s'ouvre dans un contexte explosif mercredi au Sénat.

La commission d'enquête sénatoriale doit entendre à partir de 08h30 l'ancien collaborateur du chef de l'Etat, mis en examen pour avoir malmené des manifestants en marge des défilés parisiens du 1er mai.

Dans la foulée sera auditionné Vincent Crase, chef d'escadron dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie, filmé à ses côtés lors de ces incidents et également mis en examen.

Au moment des faits, les deux hommes étaient respectivement adjoint du chef de cabinet de la présidence et employé du parti présidentiel La République en marche. Ils ont tous deux été licenciés après la divulgation des événements dans la presse.

Révélee en juillet par le journal Le Monde, l'affaire a été qualifiée de "tempête dans un verre d'eau" par le président Macron. Mais, loin de s'évanouir, elle continue d'occuper le devant de la scène et a donné lieu ces derniers jours à des échanges musclés entre exécutif et sénateurs s'écharpant sur la question de la séparation des pouvoirs.

"Instrumentalisation politique", volonté de "s'arroger un pouvoir de destitution" du président, "campagne politique personnelle" du président de la commission, le sénateur (LR) Philippe Bas: les accusations ont fusé parmi les membres du gouvernement. Quant aux sénateurs macronistes, minoritaires au Palais du Luxembourg, ils ont annoncé qu'ils boycotteront l'audition.

La convocation de M. Benalla, 27 ans, devant le Sénat, a elle-même viré au feuilleton. L'ex-chargé de mission a d'abord laissé entendre qu'il souhaitait être auditionné. Puis qu'il ne préférerait plus. Avant de finalement céder, "contraint", à la requête des sénateurs, afin d'éviter des "poursuites judiciaires", tout en taxant au passage Philippe Bas de "petit marquis".

- "Torpille" anti-Macron -

Dans quel état d'esprit se déroulera l'audition de M. Benalla, "approuvée" par trois Français sur quatre, selon un sondage Ifop publié mardi par la chaîne parlementaire Public Sénat ?

Déjà, selon des sources parlementaires, elle ne devrait pas être à huis-clos, alors que l'avocat d'Alexandre Benalla, Laurent-Franck Liénard, avait évoqué une telle possibilité.

Philippe Bas et Jean-Pierre Sueur, co-rapporteur PS de la commission, martèlent n'avoir qu'un objectif: mettre au jour d'éventuels "dysfonctionnements" des services de l'État. Et cela en n'empiétant pas sur les prérogatives de la justice, ce qui serait contraire à la séparation des pouvoirs.

Mais pour Me Liénard, "le champ des interrogations possibles va être très limité" pour les sénateurs, puisque, a-t-il souligné, son client "ne peut pas répondre aux questions qui seraient posées sur l'enquête; et la commission ne peut pas poser de questions sur l'enquête".

Selon l'avocat, Alexandre Benalla est utilisé par "beaucoup de gens" comme "la torpille à balancer sur Emmanuel Macron".

Les sénateurs, qui ont déjà procédé à de nombreuses auditions, y compris de proches du chef de l'État, entendront également mercredi Yann Drouet, ancien chef de cabinet du préfet de police de Paris.

Au centre de leurs préoccupations, la question de la protection du président et le rôle qu'Alexandre Benalla, qui avait intégré l'équipe de sécurité d'Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle, a pu y tenir, en dépit des "règles" établies par les institutions.

La protection du président est en effet "la responsabilité d'un service de l'État", martèle M. Bas. Elle est dévolue à deux unités d'élite, le Groupe de Sécurité de la présidence de la République (GSPR) et, à l'intérieur de l'Élysée, le commandement militaire.

"On s'approche de la reconnaissance" que M. Benalla "jouait bien un rôle en matière de sécurité", déclarait M. Bas à l'issue des dernières auditions. Mais "il y a toujours un refus d'admettre qu'il pouvait avoir un rôle de protection



PAYS :France
SURFACE :97 %
PERIODICITE :Quotidien



► 19 septembre 2018 - Edition Fil Gen

rapprochée", relevait-il. Malgré "un permis de port d'arme" et de nombreuses images où on le voit au côté du président.
vm/jlp/jk/dar

Afp le 19 sept. 18 à 04 00.